

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 DECEMBRE 2017**

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de **l'ASSOCIATION REGIE DES QUARTIERS** relatifs à l'exercice clos le **31 DECEMBRE 2017** tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de **l'ASSOCIATION REGIE DES QUARTIERS** à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du **1^{er} JANVIER 2017** à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1 – Comptabilisation des subventions

Dans le cadre de l'appréciation des principes comptables appliqués par l'Association, j'ai été conduit à examiner les règles concernant la comptabilisation des subventions versées à cette dernière.

Mes travaux ont consisté à examiner les principes de rattachement des produits de l'exercice à la clôture 2017 pour les subventions attribuées à l'année civile ou sur une période différente et leur correcte application.

2 – Evaluation des engagements de retraite

Dans le cadre de l'appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, j'ai été conduit à examiner le mode d'évaluation des engagements de retraite décrit à la note 2-2-3 de l'annexe.

J'ai examiné le processus de détermination par la direction des hypothèses utilisées et leur mise en œuvre. Je me suis assuré du caractère raisonnable des estimations effectuées.

En application de l'option ouverte par les principes comptables applicables en France, ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais d'une information en annexe. J'ai donc également vérifié le caractère approprié de l'information fournie en annexe en la matière.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Association

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres de l'ASSOCIATION sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'ASSOCIATION à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

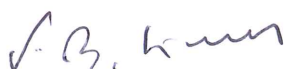
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre ASSOCIATION

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'ASSOCIATION à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Flers, le 4 MAI 2018
Le commissaire aux comptes : François BASTIANUTTI



Régie de Quartiers Arc en Ciel

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Actif		Exercice			Exercice précédent		
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au : 31/12/2016		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, logiciels et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	2 727	865	1 862	178	
		TOTAL	2 727	865	1 862	178	
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst.techniques, mat.out.industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations grevées de droits Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	49 934 59 277	18 106 40 637	31 827 18 640	18 797 20 299	
		TOTAL	109 212	58 744	50 467	39 097	
	Immobilisations financières	Participations Créances rattachées à des participations Titres immob. activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	270		270	270	
		TOTAL	270		270	270	
	Total I		112 209	59 609	52 600	39 545	
	Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements En cours de production biens et services Produits intermédiaires et finis Marchandises				
			TOTAL				
		Créances ⁽²⁾	Avances et acomptes versés sur commande	6 260		6 260	
Créances usagers et comptes rattachés			74 870	2 959	71 911	114 998	
Autres créances			11 813		11 813	38 784	
TOTAL		86 684	2 959	83 724	153 782		
Divers		Autres titres Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (4)	54 530 14 367		54 530 14 367	20 674 12 807	
		TOTAL II	161 843	2 959	158 883	187 264	
		Charges à répartir sur plusieurs exercices III Primes de remboursement des emprunts IV Ecart de conversion Actif V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		274 053	62 569	211 483	226 810		
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)						
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres						

Régie de Quartiers Arc en Ciel

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	58 276	42 776
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	120 516	120 516
	Report à nouveau	-42 812	-43 846
	Résultat de l'exercice	-7 989	1 033
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
Provisions et fonds dédiés	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		641
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires (commodat)		
Total I		127 990	121 121
Dettes	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		16 800
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
	Total II		16 800
Renvois	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		16 111
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 759	12 332
	Dettes fiscales et sociales	52 277	58 579
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	456	
	Instruments de trésorerie		1 865
Total III		83 493	88 889
Écart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		211 483	226 810
Engagements donnés	Dettes sauf (1) à plus d'un an		
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	83 493	88 889
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		16 111
	(3) Dont emprunts participatifs		
	Sur legs acceptés		
	Autres		

Régie de Quartiers Arc en Ciel

Période de l'exercice 01/01/2017 31/12/2017

Période de l'exercice précédent 01/01/2016 31/12/2016

* Mission de Présentation

Voir l'attestation

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		
	Production vendue : Biens		
	Services liés à des financements réglementaires		
	Autres services	435 603	467 539
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	435 603	467 539
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Cotisations		
	Dons		
	Legs et donations		
	Subventions d'exploitation	242 151	183 431
Charges d'exploitation	Produits liés à des financements réglementaires		
	Ventes de dons en nature		
	Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	126 202	128 305
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation I	803 958	779 276
	Marchandises Achats		
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements Achats	55 877	42 879
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	80 860	64 693
	Impôts, taxes et versements assimilés	24 124	24 267
	Salaires et traitements	518 771	486 701
	Charges sociales	129 715	127 848
	amortissements	14 103	9 154
	provisions		
	Dotations d'exploitation	2 014	1 415
	• sur immobilisations		
	• sur actif circulant : provisions		
	• pour risques et charges : provisions		
	Subventions accordées par l'association	3 769	9 435
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation II	829 236	766 395
Résultat d'exploitation (I-II)		-25 278	12 881
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés III		
	Déficits ou excédents transférés IV		
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé	111	155
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
Charges financières	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers V	111	155
	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières VI		
Résultat financier (V-VI)		111	155
Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)		-25 167	13 036
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier Immobilier		

Régie de Quartiers Arc en Ciel

Période de l'exercice 01/01/2017 31/12/2017
Période de l'exercice précédent 01/01/2016 31/12/2016
* Mission de Présentation Voir l'attestation

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	210	8
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	641	660
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII	852	668
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	475	671
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles VIII	475	671
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		377	-2
Participation des salariés aux résultats IX			
Impôts sur les sociétés X			
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI		16 800	
Engagements à réaliser sur ressources affectées XII			12 000
Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII		821 722	780 100
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV		829 711	779 066
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		-7 989	1 033
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services			
Personnel bénévole			





KPMG S.A.
La Briqueterie La Lande Patry
Boite Postale 273
61105 FLERS
France

Téléphone : +33 (0)2 33 65 06 60
Télécopie : +33 (0)2 33 96 19 45
Site internet : www.kpmg.fr

Régie de Quartiers Arc en Ciel

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017

avril 2018
Régie de Quartiers Arc en Ciel
19, rue du Pont Féron
61100 FLERS
Ce rapport contient 7 pages



Table des matières

1	Faits majeurs de l'exercice	1
1.1	Principes, règles et méthodes comptables	1
1.1.1	Présentation des comptes	1
1.1.2	Méthode générale	1
1.1.3	Changement de méthode d'évaluation	1
1.1.4	Changement de méthode de présentation	1
2	Informations relatives au bilan	1
2.1	Actif	1
2.1.1	Tableau des immobilisations	1
2.1.2	Tableau des amortissements	1
2.1.3	Immobilisations incorporelles	2
2.1.4	Immobilisations corporelles	2
2.1.5	Créances	2
2.1.6	Produits à recevoir	2
2.2	Passif	3
2.2.1	Fonds associatifs	3
2.2.2	Provisions pour risques et charges	3
2.2.3	Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires	4
2.2.4	Fonds dédiés – Tableaux de suivi	4
2.2.5	Etat des dettes	4
3	Informations relatives au compte de résultat	5
3.1	Ventilation de l'effectif moyen	5



1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Principes, règles et méthodes comptables

1.1.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.1.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2016-07) ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.1.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.1.4 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Voir tableau joint

2.1.2 Tableau des amortissements

Voir tableau joint



2.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.4.1 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Autres immobilisations incorporelles	Non amortissable	
Matériel	Linéaire	5 ans
Installations générales	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 ans

2.1.5 Créances

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

2.1.6 Produits à recevoir

Ce poste comprend notamment :

- Aides aux postes : 10 772 €



2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

2.2.1.1 Fonds associatifs sans droit de reprise

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Subvention affectée antérieure	42 776 €			42 776 €
Subvention affectée – Matériel, autoportée		15 500 €		15 500 €
Réserves				
Autres réserves	120 516 €			120 516 €

2.2.1.2 Autres fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables par l'organisme	642 €		642 €	

2.2.2 Provisions pour risques et charges

2.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Voir tableau joint

2.2.3 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Le droit du travail prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière en fonction de l'ancienneté de la personne dans l'association.

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnité de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à 5 063 €. Ce montant tient compte de pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite (fonction du taux de rotation des salariés et de table de mortalité), d'un taux d'évolution des rémunérations de 1 % par an et d'une actualisation au taux de 1.30 %.

Ce montant n'est pas comptabilisé en provision pour risques et charges.

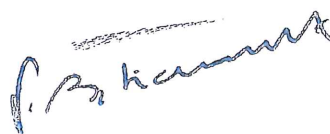
2.2.4 Fonds dédiés – Tableaux de suivi

2.2.4.1 Subventions de fonctionnement affectées

Situations Ressources	Montant des fonds affecté au projet	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice (19)
		A	B	C	D=A-B+C
Subvention Réinventons la ville (Conseil Régional)		4 800 €	4 800 €		
Chantier Utilité Sociale		12 000 €	12 000 €		
Total		16 800 €	16 800 €		

2.2.5 Etat des dettes

Toutes les dettes sont d'échéance inférieure à un an.





3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié
- Permanents	9
- Contrats aidés	22
Total	31